RÈGLEMENT DU JEU LA BOULANGÈRE 2020
DU TEMPS POUR SOI

BIO - 18 septembre au 18 novembre 2020

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société La Boulangère & Co immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro 429081565 et dont le siège social se trouve à CS 40201 85140 ESSARTS EN BOCAGE (ci-après dénommé « la Société Organisatrice ») organise un jeu avec obligation d'achat du 18/09/2020 au 18/11/2020 inclus.

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

Ce jeu est ouvert aux personnes majeures résidant en France métropolitaine (hors Corse), à l'exclusion de toutes les personnes ayant participé à son élaboration directe et/ou indirecte, ainsi que leurs familles.

Toute participation à ce Jeu doit obligatoirement respecter les conditions d'utilisation du présent règlement. La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes, avec plusieurs adresses emails et ce, quel que soit le nombre d'adresses électroniques dont il dispose ou pour le compte d'autres participants.

Toute participation non conforme aux caractéristiques énoncées ci-dessus ne sera pas prise en compte. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraine l'élimination immédiate du participant.

Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le Règlement sera considérée comme nulle.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer au Jeu, l'utilisateur doit :

1) Acheter un produit La Boulangère porteur de l'offre entre le 18/09/2020 et le 18/11/2020 inclus.

2) Se connecter sur le site www.dutempspoursoi.laboulangere.com, saisir ses coordonnées ainsi que le code unique présent sur le sticker du produit porteur de l'offre et valider sa participation.

Ces données ne seront pas utilisées à des fins commerciales mais uniquement des fins de gestion de la participation.

3) Le participant accède au tirage de l'instant gagnant et découvre immédiatement s'il a gagné ou perdu.

4) Si le participant a gagné, il doit vérifier et compléter ses coordonnées afin de recevoir un email pour lui confirmer sa dotation et la marche à suivre pour bénéficier de celle-ci.

Attention : en cas de gain, l'utilisateur doit prendre en compte le temps limite de durée de session qui est de 3h. Si l'utilisateur ne complète pas son formulaire gagnant dans ce temps imparti, il perdra alors son gain et son code ne pourra en aucun cas être réutilisé une seconde fois.

ARTICLE 4 : DOTATIONS

Article 4.1 : Définition des dotations

BIO

Sont mis en jeu par Instants Gagnants avec la gamme « BIO » La Boulangère du 18/09/2020 au 18/11/2020 inclus :

- Trois (3) séjours d'une (1) ou deux (2) nuit(s) en éco-hébergement : valables pour quatre (4) personnes d'une valeur commerciale maximale de 160 € TTC (cent soixante euros). Séjour établi sur le site Naturabox : https://www.naturabox.com/coffrets-cadeaux/10-naturabox-natura-famille.html Ce tarif ne comprend pas le transport pour se rendre sur les lieux, les activités annexes et les dépenses personnelles. Petits déjeuners compris.

- Des bons de réduction électroniques envoyés par email et à imprimer (webcoupon) d'une valeur unitaire de 0,30 € TTC (trente centimes). Ces coupons seront à imprimer au plus tard le 05/12/2020 (fin de l'Opération) et seront valables pendant 30 jours après impression (soit jusqu'au 05/01/2021). Offre non cumulable avec une autre offre promotionnelle.

Au-delà du 18/11/2020, aucun code de la gamme « BIO » La Boulangère ne pourra être considéré comme valide dans le formulaire de participation.

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice dans un délai de 4 mois après la clôture de l'Opération (cachet de la poste faisant foi) soit jusqu'au 18/03/2021.

Le Règlement est disponible gratuitement sur www.dutempspoursoi.laboulangere.com pendant toute la durée du Jeu.

Les frais du timbre utilisé pour la demande de règlement ou la consultation de celui-ci sur internet ne seront pas remboursés.

4.2 : Précisions sur les dotations

Les gagnants sont contactés par la Société Organisatrice sous 1 (un) mois, pour organiser et planifier leur dotation (hors bon de réduction électronique envoyé par mail et à imprimer).

Le gagnant dispose de dix-huit (18) mois à réception de son lot pour le consommer (hors bon de réduction électronique envoyé par mail et à imprimer).

Les dotations sont non modifiables, non échangeables et non remboursables.

Si le gagnant souhaite des prestations supplémentaires non comprises dans le descriptif de la dotation ou si les prestations liées choisies par le gagnant correspondent à une valeur commerciale plus élevée que celle initialement prévue par la Société Organisatrice, le surcoût sera alors à la charge personnelle exclusive du gagnant.

La valeur des dotations est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation.

Les présentes dotations ne peuvent faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité, si les circonstances l'exigent, de substituer, à tout moment, à la dotation, une dotation d'une valeur unitaire commerciale et de caractéristiques équivalentes.

ARTICLE 5 : DETERMINATION DES GAGNANTS

Les gagnants seront désignés par un système d'instants gagnants ouverts répartis de façon aléatoire sur toute la durée de l'Opération. À chaque instant gagnant correspond une seule dotation. Si la participation correspond à l'un des instants gagnants déposés chez l'huissier, le participant gagne alors la dotation mise en jeu à cet instant gagnant sous réserve que sa participation soit bien valide.

Les instants gagnants sont programmés informatiquement avant le début du Jeu et répartis sur la période de l'Opération. Les instants gagnants ouverts n'ont pour seule limite de durée l'attribution du gain au premier participant qui se connecte lors de cet instant gagnant ouvert.

ARTICLE 6 : ANNONCE DE L'OFFRE

L'offre est annoncée sur les supports suivants :

- La page internet de l'opération www.dutempspoursoi.laboulangere.com
- Publicité sur le lieu de vente
- Produits porteurs de l'offre

En complément, l'annonce de l'offre pourra être publiée sur d'autres supports tels que :

- La page Facebook La Boulangère : https://www.facebook.com/LaBoulangereOfficielle/
- Le site internet La Boulangère : http://www.laboulangere.com/

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler la présente Opération à tout moment si les circonstances l'exigent.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment de l'indisponibilité de la page Internet www.dutempspoursoi.laboulangere.com**,** de défaillance technique rendant impossible la poursuite de l'Offre, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement de l'Offre, des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur du participant ou tout autre problème lié aux réseaux de communication, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, de la perte de toute donnée, des conséquences de tout virus, anomalie, de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature ayant empêché ou limité la possibilité de participer à l'Offre ou ayant endommagé le système d'un participant.

Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle. La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, du matériel de réception empêchant le bon déroulement de l'Offre.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au Site afin de découvrir l'Opération du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts pour permettre un accès au Site à tout moment, sans pour autant être tenue à aucune obligation d'y parvenir. La Société Organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès au Site et à l'Offre qu'il contient.

La Société Organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences.

La Société Organisatrice s'engage à mettre tous les moyens en œuvre avec ses prestataires pour que les participants puissent accéder au partenaire de l'Opération choisi.

Si malgré cela, une défaillance survenait et affectait le choix du partenaire sur le Site, la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée.

ARTICLE 8 : DONNEES PERSONNELLES

Le responsable du traitement est la Société Organisatrice. La Société Organisatrice s'engage à respecter la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004.

Les données collectées auprès du participant sont :

- Le prénom
- Le nom
- L'adresse e-mail
- La date de naissance

En cas de gain, des données complémentaires seront également collectées :

- Le numéro de portable (facultatif)
- L'adresse postale
- Le code postal
- La ville

Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte des questions et réclamations des participants relatifs au déroulement de l'Opération « **LA BOULANGERE – DU TEMPS POUR SOI** ». Ces informations sont destinées à la Société Organisatrice, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire afin de traiter les questions et réclamations des participants relatifs au déroulement de l'Opération.

Pour la finalité de l'organisation et de gestion des questions et réclamations, la durée d'archivage des données personnelles ne pourra excéder 4 mois après la clôture de l'Opération et seront détruites au plus tard 4 mois après la fin de chaque Opération.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, cette collecte d'informations a fait l'objet d'une déclaration CNIL. En vertu de cette même loi, les participants disposent des droits d'accès, de rectification et d'effacement des données les concernant. Pour exercer ces droits, les participants devront envoyer un courrier à la Société Organisatrice partenaire à l'adresse suivante : jeu@laboulangere.com

Le cas échéant et dans la limite autorisée par la loi applicable, il pourra vous être demandé de nous communiquer une copie de votre pièce d'identité.

ARTICLE 9 : QUESTION ET INFORMATION

Pour toute information relative à l'opération, le Participant peut envoyer un message à l'adresse email : jeu@laboulangere.com

Aucune réponse ne sera apportée aux messages envoyés après le 18/03/2021.

ARTICLE 10 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT ET ACCÈS AU RÈGLEMENT

10.1 Acceptation du règlement

La participation à ce Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'utilisation de robots ou tous autres procédés similaires est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

10.2 Accès au règlement

Le présent règlement du jeu est déposé à l'étude Alliance Juris, 73Bis rue du Maréchal Foch, 78000 VERSAILLES.

Le Règlement est disponible gratuitement pendant toute la durée du jeu sur www.dutempspoursoi.laboulangere.com et à tout personne qui en fait la demande par mail à jeu@laboulangere.com.

Les frais du timbre utilisé pour la demande de règlement ou le coût de connexion pour la consultation de celui-ci sur Internet ne seront pas remboursés

ARTICLE 11 : NON REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Les frais de participation au Jeu ne seront pas remboursés par la Société Organisatrice.

ARTICLE 12 : FORCE MAJEURE

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter, le suspendre ou à en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Elle se réserve, dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation en établissant une nouvelle liste ou une liste additionnelle des « instants gagnants » qui auront été fixés.

ARTICLE 13 : EXONERATION DE RESPONSABILITE

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout défaut ou dysfonctionnement des dotations qui relèvent de la seule responsabilité du prestataire de service. La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir au(x) gagnant(s) pendant l'utilisation et/ou la jouissance des dotations.

ARTICLE 14 : LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi Française. En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice dans un délai de 6 mois après la clôture de l'Opération (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : voir les dates selon les opérations dans l'article 4

La Boulangère & Co - Correspondant informatique et libertés – CS 40201 85140 ESSARTS EN BOCAGE

Tout litige né à l'occasion de la présente Opération et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.